

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2017

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Malvézie le dimanche 9 avril 2017, à 10 heures 00, sous la présidence de M. Daniel SARRAUTE, Maire.

Etaient présents : MM. SANS Stéphane 1^{er} adjoint, RENALIER Jean 2^{ème} adjoint, Mmes PACHERE Christine, DEMIGUEL Véronique, DAVID Isabelle, MM. GRAND Christian, MACHADO Antoine.

Était absent excusé: M. PEREZ Patrick

Était absent : M. CORDIER André

Mme Isabelle DAVID a été désignée secrétaire de séance.

Après avoir fait procéder à la signature du registre des délibérations, M. le Maire entame les différentes questions à l'ordre du jour du conseil.

1) Délibération pour l'achat pour l'euro symbolique de la parcelle B197 des Consorts RIBAUT

Pour rappel en 2013, M. RIBAUT et sa sœur, propriétaires en indivision de la parcelle B197 située au quartier de Bouves avaient proposé à la municipalité la cession de ce terrain pour un euro symbolique. Le 19 décembre 2013, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement et M. Gérard ALLEMANE avait reçu alors délégation de signature afin de représenter la Commune.

L'équipe municipale ayant depuis changé et l'acte n'ayant pas été encore signé, il convient d'honorer l'engagement de la Commune.

M. le Maire propose donc au Conseil de délibérer pour que M. Stéphane SANS, 1^{er} Adjoint, ait tous pouvoirs

- pour représenter la Commune et signer toutes les pièces relatives à cette vente,
- pour remplir toutes les formalités auprès de l'Administration et de la Conservation des Hypothèques de Saint-Gaudens prescrites par le décret n°55-22 du 4 janvier 1955 sur la réforme de la publicité foncière,
- pour faire d'une manière générale, tout ce qui sera nécessaire à la conclusion de cette vente.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Mme LONGEAUX du Cabinet Philea Conseil établira l'ensemble du dossier de l'acte administratif. Elle réalisera par la même occasion l'acte d'incorporation des 14 parcelles forestières sans maître listées par l'arrêté préfectoral du 25 mai 2016, ceci pour un montant total de 850 €.

2) Délibération Comptes de gestion et Comptes Administratifs 2016

Afin de procéder au vote des Comptes de Gestion et des Comptes Administratifs de l'exercice 2016, Monsieur le Maire cède la présidence du Conseil à Monsieur Jean RENALIER, 2^{ème} Adjoint, et quitte la salle.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le **Compte de Gestion** dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le **Compte Administratif** de l'exercice 2016,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

le Conseil déclare que le Compte de gestion dressé pour 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil vote à l'unanimité le Compte de Gestion.

M. RENALIER procède ensuite à la présentation du Compte Administratif 2016 qui se résume sous la forme du tableau ci-dessous :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté E-1		240 310,52	26 239,47			214 071,05
Opérations exercice 2016	60 113,33	128 204,43	121 078,19	42 618,57	181 191,52	170 823,00
TOTAUX	60 113,33	368 514,95	147 317,66	42 618,57	181 191,52	384 894,05
Résultat de clôture		308 401,62	-104 699,09			203 702,53

Le résultat de clôture est donc de **203 702,53 euros** au 31 décembre 2016.

Vote à l'unanimité, monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3) Taux d'imposition 2017

Compte tenu de l'importante réserve financière de la commune et de l'augmentation prévisible de la part intercommunale de la taxe d'habitation et des taxes foncières, le Conseil Municipal décide de maintenir encore pour 2017 les taux d'imposition communaux appliqués depuis 2013.

Les taux d'imposition 2017 suivants sont votés à l'unanimité.

	TAUX APPLIQUE	Bases d'imposition prévisionnelles	PRODUIT CORRESPONDANT
Taxe d'habitation	13,25	152 200	20 167
Taxe foncière (bâti)	11,40	98 500	11 229
Taxe foncière (non bâti)	111,19	3 800	4 225
PRODUIT FISCAL ATTENDU			35 621

4) BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un document synthétique du budget communal 2017 établi à la suite de la réunion précédente.

L'exercice 2017 devrait principalement permettre de terminer l'opération de réhabilitation du logement de l'Ecole. Les dernières factures devraient être soldées dans les jours prochains pour un montant global de 98 341,12 € HT de travaux 2016.

La tranche 2017 qui permettra de réhabiliter le système d'assainissement du bâtiment sera réalisée le mois prochain pour un montant de 14 048,50 € HT. Les subventions attendues pour cette opération (29 000 € environ de DETR + 6 000 € de la Région soit 35 000 € au total) devraient être payées en 2017.

Les travaux d'effacement des réseaux programmés pour 2017 pourraient débiter en fin d'année. Leur financement pour la part communale se fera sous deux formes :

- Par un emprunt auprès du SDEHG pour la partie réseaux électriques et éclairage pour un montant approximatif de 42 000 € sur 12 ans ;
- Par l'autofinancement ou par un emprunt de la Commune pour la partie réseaux téléphoniques pour un montant approximatif de 60 000 € qui sera subventionné à hauteur de 20% par le Conseil Départemental.

Resteront à étudier cette année les coûts de réfection complète de certaines rues du village (revêtement, réseau pluvial) qui pourront être réalisés à cette occasion. Le SIVOM est actuellement consulté.

Ces projets vont automatiquement entraîner une augmentation de nos investissements, plutôt sur l'année 2018, largement finançable grâce aux excédents dégagés ces dernières années.

Du côté des subventions, les aides suivantes ont été votées :

- Comité des Fêtes de MALVEZIE : 2 500 €
- Foyer Rural des Frontignes : 400 € (subvention Journée de la Laine 2017)
- SPA : 100 €
- Collège de la Barousse : 100 €
- Fondation du Patrimoine : 50 €

Monsieur le Maire rappelle que le maintien des taux de fiscalité entraîne automatiquement une stagnation des produits attendus et que, en parallèle, la baisse du montant de la Dotation Forfaitaire sera compensée par l'augmentation des autres dotations de solidarité.

Après relecture collective, après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve le budget communal 2016 ainsi présenté et qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
<input type="checkbox"/> Dépenses :	311 013,53€		
<input type="checkbox"/> Recettes :	311 013,53€		
INVESTISSEMENT			
<input type="checkbox"/> Dépenses :	234 234,09€		
<input type="checkbox"/> Recettes :	234 234,09€		
		TOTAL DU BUDGET	
		<input type="checkbox"/> Dépenses :	545 247,62€
		<input type="checkbox"/> Recettes :	545 247,62€

Le document définitif dit M 14 sera présenté au prochain conseil.

5) Travaux Ecole

L'appartement a été présenté à la population le 18 mars en présence de Mme Marie-Paule DEMIGUEL, Sous-Préfète de SAINT-GAUDENS.

Il est loué depuis le 1^{er} avril à Mme TROTIGNON et M. MARTINEZ SASTRE.

Un tableau récapitulatif du montant total des travaux est présenté au Conseil par M. SANS. Avec un budget prévisionnel de 80 000 € HT, le chantier aura eu au total un coût global de 98 341,12 € HT. Ce dépassement aura permis de financer quelques imprévus, mais aussi de nombreux travaux complémentaires sur le bâtiment (reprise totale de l'isolation thermique, aménagement du grenier, réfection de la presque totalité des volets, améliorations diverses). Au terme de ces travaux, l'ensemble de l'école est en grande partie rénovée.

Dans les jours prochains, une dernière tranche de travaux va permettre la réfection totale du système d'assainissement du bâtiment pour un coût de 14 048,50 € HT.

L'ensemble de l'opération aura donc atteint le montant de 112 389,62 € HT pour la commune.

A ce montant devrait s'ajouter le suivi de chantier, les centaines d'heures de travail assurées bénévolement par plusieurs conseillers et le travail assuré par notre employé municipal.

Avec un loyer mensuel de 550 €, sa location devrait donc ramener un produit annuel supplémentaire à la Commune de 6 600 €.

6) Questions diverses

• FLEURISSEMENT

Dans le cadre du fleurissement du village, des bons de commande d'une valeur de 20 € valables chez les Pépinières PRADEL à Luchon et le VALLON VERT à Saint-Gaudens seront cette année encore disponibles en Mairie, auprès des Conseillers ou au bureau de vote le jour des élections, pour les habitants du village désirant participer à l'embellissement de leur rue ou de leur devant de porte.

Merci à ceux qui participeront à cette opération.

• EMPLOYE MUNICIPAL

Le contrat de M. AUTIER arrivant à son terme le 14 juin, il sera consulté sur sa volonté de le renouveler.

• TRAVAUX EFFACEMENT RESEAUX

Une réunion avec M. Peyrègne de l'Entreprise CASSAGNE a permis d'étudier les premiers plans du projet d'effacement des lignes de notre village. Ce projet dans un premier temps évalué par le SDEHG, est maintenant en cours de chiffrage par l'Entreprise CASSAGNE.

Ces travaux lourds (construction de 800 ml de réseau souterrain) qui vont impacter une grande partie du village et de ses habitants feront l'objet dans quelques mois d'une réunion publique de présentation.

Pour rappel ce projet, malgré son coût global conséquent, constitue l'opportunité pour la Commune de réaliser la rénovation complète des rues de notre village intégrant si possible réfection du réseau d'eau potable, reprise des évacuations d'eaux pluviales et rénovation du réseau d'éclairage public communal.

Il peut de plus à ce jour bénéficier de taux de subventionnement exceptionnels (90 % pour les communes de moins de 500 habitants, pour la réalisation d'opérations d'effacement de réseaux électriques, 80 % du montant HT des travaux pour le développement et la rénovation de l'éclairage).

Avec un montant total prévisionnel de travaux de 343 750 €, la part à financer communale se décomposera en deux parties :

- 42 673 € pour les réseaux électriques resteraient à la charge de la Commune financés par un prêt sur 12 ans auprès du SDEHG (soit une annuité de l'ordre de 3 700 € en partie compensée par la baisse importante prévisible de nos factures d'éclairage public).
- 68 750 € pour l'effacement des réseaux de télécommunications qui seront subventionnables à 20% par le Conseil Départemental. Le Conseil déterminera dans les mois prochains si cette somme sera financée sur fonds propres ou par emprunt.

- **Réunion ASSAINISSEMENT**

Le mardi 11 avril, Mme DAVID et MM. RENALIER et SARRAUTE assisteront à une réunion avec le SMEA et un bureau d'études qui sera chargé d'étudier les possibilités d'améliorer le système d'assainissement de la Commune.

- **Christ Eglise et statuette de SAINT-JULIEN**

La Municipalité vient de recevoir les devis de restauration du Christ en croix et de la statuette de Saint-Julien de notre Eglise. Ces devis atteignent un montant global de 4 140 € HT. Une nouvelle convention avec la Fondation du Patrimoine devrait permettre de financer ces travaux en utilisant le solde financier de l'opération du Retable.

- **TOUR de FRANCE AUTO**

Pour information, le Tour de France AUTO passera par le Col des Ares le samedi 29 avril à partir de 8h00

- **VENTE de PARCELLES FORESTIERES**

Afin d'éviter tout contentieux futur, il est signalé aux propriétaires forestiers de la Commune, qu'en vertu de la Loi du 13 octobre 2014, en cas de vente d'une ou de plusieurs de leurs parcelles, ils sont tenus d'assurer préalablement la notification de ces ventes aux propriétaires des parcelles voisines afin de respecter le droit de préférence dont ils jouissent. Le non-respect de cette disposition pourrait pendant un délai de cinq ans entraîner l'annulation de la vente.

La séance est levée à 13h00.

Le Maire

D. SARRAUTE

Le 1er Adjoint au Maire, Le 2ème Adjoint au Maire, Les Conseillers Municipaux